

Paris, le 17 juin 2019

Rapport annuel 2018 de l'Observatoire de l'inclusion bancaire frais bancaires et surendettement : des progrès notables

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, présidé par François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, publie ce jour, lundi 17 juin 2019, son rapport annuel. En 2018, l'Observatoire a œuvré à la diffusion des bonnes pratiques dans la détection des personnes en situation de fragilité financière et en faveur du développement de « l'offre spécifique », qui permet à ces publics de bénéficier d'une offre de services bancaires protectrice.

Pour les 3,4 millions de clients bancaires recensés en situation de fragilité financière fin 2018, le plafonnement de 25 euros par mois au maximum des frais d'incidents bancaires a été appliqué. Les premiers résultats du suivi de ces engagements applicables au 1^{er} février 2019 font en effet apparaître une forte mobilisation de la profession, pour mettre rapidement en place ce dispositif de plafonnement. L'effort de commercialisation de l'offre spécifique par les banques a permis d'assurer 110 000 souscriptions nouvelles en 2018 et d'atteindre le chiffre de plus de 400 000 bénéficiaires à la fin du premier trimestre 2019.

Les frais bancaires sont en légère baisse en 2018 pour les publics financièrement fragiles, avec un effet protecteur de l'offre spécifique. Le montant total des frais bancaires payés sur un an par les personnes en situation de fragilité financière s'élève en moyenne à 300 euros (contre 320 euros en 2017). Ce montant moyen est ramené à 185 euros pour les souscripteurs de l'offre spécifique.

En 2019 la Banque de France, appuyée par l'ACPR, poursuivra son suivi rigoureux des engagements du plafonnement des frais d'incidents bancaires de toutes natures, pour les publics en situation de fragilité financière, et appuiera de manière déterminée les efforts pour améliorer la détection précoce de la fragilité financière, condition essentielle de l'efficacité des mesures préventives.

Le succès de la lutte contre le surendettement se poursuit, avec une diminution de près de 30 % des dossiers soumis en commission depuis 2014. La promotion du microcrédit est essentielle. 65 % des microcrédits professionnels soutiennent la création d'entreprises et 85 % des microcrédits personnels financent la formation ou un moyen de transport nécessaire à l'emploi. Le micro-crédit accompagné par des associations et des banques poursuit sa croissance (+ 4 %). Son encours s'établit à 1 359 millions d'euros à fin 2018. La diffusion du microcrédit accompagné est soutenue par la Banque de France, qui contribue à le faire connaître, notamment par l'organisation de rencontres régionales du microcrédit.

L'Observatoire de l'inclusion bancaire, mis en place par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, réunit acteurs publics et privés : six représentants des pouvoirs publics, six représentants des établissements de crédit et six représentants des associations de consommateurs, familiales et de lutte contre l'exclusion. Dans son rapport annuel, l'Observatoire dresse un constat chiffré de l'inclusion bancaire en France et propose une analyse prospective des actions à mener pour favoriser l'insertion économique et sociale. L'inclusion bancaire est ainsi désormais prise en compte par la statistique publique.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-annuel-de-lobservatoire-de-linclusion-bancaire

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous If I in I